

A l'issue de la réunion du Comité de suivi de la RN 116, présidée par Monsieur le Préfet, le lundi 16 octobre, la décision est tombée. L'autorité préfectorale ne demandera pas la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du 16 juillet 2008 portant mise à deux fois deux voies de la RN 116 entre Ille sur Têt et Prades.

Si l'Etat ne proroge pas la DUP, celle-ci deviendra caduque à la date du 16 juillet 2018, ce qui entraînera l'abandon définitif du projet.

La RN 116 est une route d'intérêt national qui d'une part relie la France et l'Espagne et d'autre part constitue la principale voie d'accès à l'Andorre.

L'abandon de ce projet constitue une catastrophe pour le développement économique de notre département et pour la sécurité des usagers utilisant la RN 116.

François Calvet vient d'écrire à tous les maires et présidents d'intercommunalité du département pour leur faire part de l'urgence à demander la prorogation de cette DUP qui doit être prononcée par décret ministériel.

Il souhaite ainsi mobiliser les élus locaux en leur proposant de soumettre à leur conseil une délibération aux termes de laquelle ils s'opposent à l'abandon de cette DUP et demandent sa prorogation.

